



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 23 Mai 2012

Date de la convocation 14 Mai 2012	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p>PRÉSENTS : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.TOLOS Joseph, M.MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : M.BAUDAILLIER Jean-Louis, Mme FABRE Maryse, M.MALBEC Sylvain, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, Mme FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.BARON Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.GOUTTES Gérard, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M. SAN MARTIN Bernard, LIAUSSON : M.BETZ Bruno, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, M.BERNARD Jacques, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.MERCET Pierre, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER GAZAGNES Bernard, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald,</p>		<p>PROCURATIONS :</p> <p><i>M.MARTINEZ Christian à M.VEDEL Jean-Louis, M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain, M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert, M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier, M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel, M.MONTAGNE Jacques à M.AZAM Joël</i></p>

Objet : Conventions de mise à disposition de Madame Edith DAVOINE et de Madame Maria POHER avec la commune de Salasc.

Monsieur LIEB informe les membres du conseil communautaire qu'il convient de se prononcer sur un projet de convention de mise à disposition à la Communauté de Communes du Clermontais de Madame Edith DAVOINE et de Madame Maria POHER.

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20120523-2012-05-23-12b-DE
Date de télétransmission : 05/06/2012
Date de réception préfecture : 05/06/2012

Ces deux agents assureront auprès de la Communauté de Communes du Clermontais, l'accueil du point d'information touristique situé à Salasc, à hauteur de 180 heures pour la période du 1^{er} juillet au 2 septembre 2012. Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Communauté de Communes à la Commune de Salasc, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les conventions de mise à disposition de Madame Edith DAVOINE et de Madame Maria POHER avec la commune de SALASC telles que présentées ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,




Alain CAZORLA.